

Incendie d'un entrepôt au Havre : interpellation d'un mineur de 13 ans

Le parquet du Havre va demander la mise en examen de l'adolescent, ainsi que son placement en centre éducatif fermé.

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures



Des pompiers essayent d'éteindre l'incendie de l'entrepôt Lipton au Havre, le 24 octobre 2020. *SAMEER AL-DOUMY / AFP*

Un mineur de 13 ans, soupçonné d'être à l'origine d'un vaste incendie qui avait ravagé un entrepôt le 24 octobre au Havre, a été interpellé et est *«en cours de présentation devant le juge des enfants du Havre suite à l'incendie des locaux de la société France Logistique»*, a indiqué vendredi 6 novembre Cyrille Fournier, procureur adjoint du Havre.

«Le parquet du Havre va requérir sa mise en examen du chef de destruction volontaire d'un bien appartenant à autrui par un moyen dangereux en l'espèce un incendie et sollicitera son placement en centre éducatif fermé», a ajouté le magistrat. Le juge des enfants est toutefois souverain dans son appréciation de la qualification des faits et des mesures de protection à prendre à l'égard du mineur, a rappelé Cyrille Fournier.

Selon le quotidien Paris-Normandie, le garçon a expliqué s'être introduit dans l'entrepôt par une fenêtre avec d'autres mineurs, comme ils en avaient l'habitude, avoir fumé une cigarette et l'avoir jetée dans l'entrepôt ou juste à côté. Interrogé sur ces informations, le parquet n'a pas donné suite.

Selon la préfecture, 120.000 m³ de matière textile et de cartons avaient brûlé. Le feu s'était déclaré le 24 en début d'après-midi et n'avait été éteint que le lendemain vers 20 heures, selon les pompiers. La préfecture avait assuré que les mesures de l'air *«permettent de confirmer l'absence de danger»*, même si les fumées *«peuvent représenter une gêne olfactive»*.